



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 10 février 2020 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble projeté qui portera le numéro 9727, rue Waverly, lequel sera érigé sur le lot 1 487 870 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait une marge avant maximale de 10,1 mètres au lieu de 5 mètres, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 22 janvier 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert